

# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

## PERTE ou VOL

### PIÈCES A FOURNIR

#### POUR TOUTES DEMANDES MAJEURS OU MINEURS

- Présence **obligatoire** du demandeur au dépôt du dossier, pour une personne mineure elle doit être accompagnée de la personne exerçant l'autorité parentale.
- Numéro de la Pré-demande en ligne (valable 1 an) à effectuer sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (<https://ants.gouv.fr>) ou remplir un CERFA à retirer en Mairie.
- Photo d'identité de **moins de 6 mois** : Apporter la planche de photos entière, ne pas la découper.  
 **Format pièce d'identité, vous représentant de face et tête nue, sans aucune expression de visage. Si vous portez des lunettes, il est préférable de les enlever.**
- Timbre fiscal à 25€ (à prendre sur le site de l'ANTS pour les pré-demandes ou en bureau de tabac ou service des impôts)
- Si perte : Déclaration de perte, à télécharger sur service-public.fr ou à retirer en Mairie (CERFA n°14011\*02)
- Si vol : Déclaration de vol à établir au commissariat ou à la gendarmerie
- Votre passeport sécurisé ou passeport électronique en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans
- Si vous ne possédez pas de passeport sécurisé ou de passeport électronique en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans, présentez :
  - 1 copie intégrale d'acte de naissance moins de 3 mois, demande à effectuer sur votre commune de naissance si elle n'est pas reliée à COMEDec :
    - 1 justificatif d'identité avec photo (carte vitale, permis de conduire)
- Acte d'état civil si modification du nom, prénom(s) ou mention de mariage/divorce/veuvage (acte de naissance actualisé, acte de mariage, ou acte de décès de moins de 3 mois).

#### POUR LES MAJEURS

- Justificatif de domicile obligatoirement : avis d'imposition ou non-imposition, attestation de recensement ou attestation de la CPAM.
  - Si hébergé : attestation d'hébergement de la personne vous hébergeant avec justificatif domicile (liste au-dessus) et CNI de l'hébergeur.

#### POUR LES MINEURS

- Pièce d'identité et justificatif de domicile (voir liste au-dessus) au nom du parent qui dépose la demande
- Si garde alternée : preuve de la résidence alternée (accord entre les parents ou décision du juge) + justificatif de domicile et copie de carte d'identité ou passeport du 2<sup>ème</sup> parent.